A CONCEPT VRD
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
Chemin du Moulin,
73460 VERRENS ARVEY

840 559 736 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 07 SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à CENT CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET SOIXANTE-ET-UN CENTIMES (105 591,61 euros) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 105 591,61 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique 100 000,00 euros
Soit 1 000,00 euros par action

Le solde 5 591,61 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 279 873,62 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2025 : 100 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre, dividendes intégralement éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 31 mars 2024 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2023 : Néant

Signé en la forme électronique à la date figurant en bas de page.

Certifié conforme
La Présidente

Signé par Anthony GOMEZ
Le 15 sept. 2026

Signed with Universign
doc_QrJP
tx_xnLOBgqW26vP

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2026

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/03/2026 ③
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012	
- Autres	014		016	
Immobilisations corporelles	028	871 216	030 538 888	332 328
Immobilisations financières (1)	040	2 807	042	2 807
(5) TOTAL I	044	**874 023**	048 **538 888**	**335 135**
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	21 166	052	21 166
Stocks marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	335 367	070 2 999	332 367
Autres créances (3)	072	98 915	074	98 915
Charges constatées d'avance	092	48 862	094	48 862
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	120 630	086	120 630
TOTAL II	096	**624 940**	098 **2 999**	**621 941**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**1 498 963**	112 **541 887**	**957 076**

PASSIF				31/03/2026
Capital social ou individuel			120	10 000
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	1 000
Réserves règlementées			130	
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	274 282
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	105 592
Subventions d'investissement			137	
Provisions règlementées			140	
TOTAL I			142	**390 874**
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
Emprunts et dettes assimilées (4)			156	84 887
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166	259 685
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA)	169 58 331	172	100 593
Comptes courants d'associés			173	82 000
Autres dettes			175	39 037
Produits constatés d'avance			174	
TOTAL III			176	**566 202**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			180	**957 076**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	55 548
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	123 347
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	39 000

Copie certifiée
conforme à l'orginal

Signé par Anthony GOMEZ
Le 15 sept. 2026

Signed with Universign doc_WEvP tx_xnLOBgqW26vP

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2026 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/03/2026
Ventes de marchandises			(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
Production vendue biens				215	214	
Production vendue services				217	218	1 642 213
Production stockée					222	-54 617
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	22 710
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**1 610 306**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	304 080
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	-200
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier	86 224	immobilier)		242	674 809
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243 1 238	244	6 677
Rémunérations du personnel					250	257 013
Cotisations sociales			(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380 -7 737	252	71 064
Dotations aux amortissements			(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	174 945
Dotations aux dépréciations					256	2 999
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259	262	47
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
				Total des charges d'exploitation (II)	264	**1 491 434**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	118 872
Produits financiers				**III**	280	18 688
Produits exceptionnels				**IV**	290	
Charges financières				**V**	294	5 818
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			**VI**	300	1 636
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices				**VII**	306	24 515
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	**105 592**

B - RÉSULTAT FISCAL									
				Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	**105 592**	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	24 515		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	2 052		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)			987		342	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			138			
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)			989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)			993			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			345			
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181								
Divers, dont :								350	17 100
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)			990			
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352	115 059	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)				360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370	115 059	372	

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/03/2026

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	31/03/2026 Montant
QP 12% SUR PLUS VALUE TITRES DE PARTICIPATION	2 052

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	31/03/2026 Montant
PLUS VALUE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION ARTICLE 219L-A	17 100

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/03/2026 Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts) — Désignation de l'entreprise : A CONCEPT VRD

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	400		402		404		406		
	- Autres	410		412		414		416		
Immo corp	- Terrains	420		422		424		426		
	- Constructions	430		432		434		436		
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	440	55 219	442	7 190	444	1 250	446	61 159	
	- Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	- Matériel de transport	460	725 598	462	116 157	464	31 698	466	810 057	
	- Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	43 072	482		484	40 265	486	2 807	
TOTAL		**490**	**823 889**	**492**	**123 347**	**494**	**73 213**	**496**	**874 023**	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immo corp	- Terrains	510		512		514		516	
	- Constructions	520		522		524		526	
	- Installations techniques matériel et outillage industriels	530	33 947	532	11 641	534	1 250	536	44 339
	- Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	- Matériel de transport	550	361 307	552	164 940	554	31 698	556	494 549
	- Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		**570**	**395 255**	**572**	**176 581**	**574**	**32 948**	**576**	**538 888**

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
Voir état annexe								
TOTAL	**33 848**	**32 948**	**900**	**39 000**	**21 000**			**17 100**
Plus-values taxables à 19% (1)				Régularisations				
TOTAL					**21 000**			**17 100**

2033 C - Plus-values et moins-values - Annexe

Plus-values et moins-values

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
BENNE OCCASION PAUL	11 000	11 000		10 000	10 000			
BRISE ROCHE HYDROLI	1 250	1 250						
QUAD CAN AM FR449LH	15 300	15 300		11 000	11 000			
SCI JLG2023	900		900	18 000				17 100
GOUVERNEUR CHENILL	4 548	4 548						
EPAREUSE ROUSSEAU D	850	850						

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/03/2026 Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise :	A CONCEPT VRD

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	2 999	654		656	2 999
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682	2 999	684		686	2 999

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter	870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée				374	274 766
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	187 351
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/03/2026 Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	7
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 642 213
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL I	106	**1 642 213**
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1 710
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	200
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	**1 910**
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	304 080
Variation négative des stocks	145	54 617
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	568 542
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	20 111
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	47
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	**947 397**
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)**	137	**696 726**
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	696 726

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 642 213
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence du 01/04/2025 au 31/03/2026		
Date de cessation	186	